

# Preface

*L'ouvrage que vous avez entre les mains présente le Principe divin, enseignement fondamental du révérend Sun Myung Moon. Le tout premier manuscrit du Principe divin a été égaré durant la guerre en Corée du Nord. En 1951, après avoir passé trois années dans un camp de travaux forcés et s'être réfugié à Busan, en Corée du Sud, le révérend Moon a écrit et dicté un deuxième manuscrit appelé Texte d'origine du Principe divin (원리 원본, Wöl-li Wön-bon). Par la suite, sous sa direction, Eu Hyo-won, premier président de l'Église de l'Unification en Corée, a préparé une présentation plus systématique de son enseignement, l'accompagnant de références bibliques, historiques et scientifiques. Le président Eu a bénéficié d'instructions particulières du révérend Moon concernant le contenu de cette présentation qu'il s'est chargé de vérifier méticuleusement. Ces efforts se sont traduits par un texte plus élaboré, intitulé Explication du Principe divin (원리 해설, Wöl-li Hè-söl) publié en août 1957, et par la Présentation du Principe divin (원리 강론, Wöl-li Kang-non) publiée en mai 1966. Cette dernière présentation a été, dès lors, le texte de référence fondamental de l'enseignement du révérend Moon. À partir de septembre 2008, afin d'inclure et de partager ses enseignements les plus récents, le révérend Moon a aussi demandé que l'on organise de nouveaux séminaires sur Le Principe divin originel (원리 본체론, Wöl-li Bon-tché-ron).*

## ***Pourquoi cette nouvelle traduction ?***

*La publication actuelle, Présentation du Principe divin, est la nouvelle traduction en français autorisée du Wöl-li Kang-non. Elle fait suite à la première édition française publiée en 1975, intitulée Les Principes Divins et effectuée sur la base de la traduction en anglais de 1973 par Choe Won-pok, professeur de littérature anglaise et ancienne doyenne des Arts libéraux et des Sciences à l'université*

*féminine Ehwa. Elle s'est efforcée de sélectionner avec le plus grand soin la terminologie exacte et de traduire l'esprit complexe de ce texte. Consciente de la nature sacrée et fondamentale de l'ouvrage, elle s'est appliquée à rédiger une traduction aussi proche que possible du texte d'origine. Elle a ainsi établi la base de l'enseignement du Principe divin dans le monde occidental. Lorsque le révérend Moon a suggéré une nouvelle traduction en anglais, il a demandé que les traducteurs suivent les conseils du professeur Choe, en reconnaissance de son œuvre de pionnière. Ses recommandations se sont avérées constructives, et elle a joué un rôle actif dans l'amélioration de la traduction. En ce sens, elle a réellement accompagné ce projet qui a été publié en 1996. En ce qui concerne la version présente, les traducteurs ont cherché, par-dessus tout, sur la base de cette nouvelle traduction en anglais, à privilégier la compréhension en français du texte coréen. Celui-ci, en se conformant aux traditions littéraires de l'époque, utilise des phrases longues et compliquées, émaillées de nombreuses propositions. Il est quasiment impossible d'en rendre chaque nuance dans la structure des langues occidentales modernes. Alors que ces langues veulent fixer chaque pensée dans une proposition sans équivoque, le coréen de l'époque exprimait souvent les idées de façon approximative et dynamique, utilisant des métaphores et le contexte pour en transmettre la signification. Là où une traduction littérale n'aurait pas exprimé de manière fidèle la pensée et l'argumentation du texte, nous avons essayé de les formuler d'une manière plus adaptée à l'esprit occidental. Nous avons parfois eu recours à une phraséologie plus créative, plutôt qu'aux définitions du dictionnaire, pour évoquer des compréhensions, sentiments et rapprochements culturels comparables. Par ailleurs, le Principe divin emploie certains termes spécifiques et donne des significations particulières à certains mots communs. Dans la mesure du possible, dans cette traduction, nous avons choisi le vocabulaire français usuel plutôt que d'inventer de nouveaux termes théologiques.*

*Ainsi, des mots ordinaires auront une signification spécifique, par exemple : « indemnité », « condition » et « fondement ». Une*

*compréhension correcte demande de l'attention quant à leur usage particulier dans ce texte. C'est aussi dans le but d'aider le lecteur qu'a été constitué un glossaire auquel il pourra se référer à la fin de cet ouvrage.*

*Le contexte historique et culturel dans lequel le premier ouvrage avait été rédigé a posé un autre problème aux traducteurs. Il avait été écrit dans les années 1960, alors que le communisme représentait une menace d'une extrême gravité pour le monde libre, et que le christianisme était encore confiant dans sa supériorité culturelle et sa capacité à continuer son expansion. Bien que ces circonstances aient pu évoluer dans les décennies suivantes, nous avons conservé les aspects du texte d'origine. Nombre d'événements annoncés dans le Principe divin sont devenus réalité à ce jour.*

*D'une certaine manière, cette nouvelle version aspire à accomplir davantage qu'une traduction conventionnelle. Dans les années 1960, alors que la Corée se remettait péniblement des ravages de la guerre, les textes historiques et scientifiques étaient pratiquement inexistantes. Cette situation a entravé les efforts du président Eu dans le choix d'exemples scientifiques et historiques précis susceptibles d'illustrer le Principe divin à l'œuvre dans la nature et dans l'histoire. Avec l'autorisation du révérend Moon et conformément aux conseils du professeur Choe, les traducteurs ont utilisé les connaissances des universitaires de différents domaines et ont effectué quelques changements mineurs, mais nécessaires, dans le cadre d'exemples scientifiques, historiques et bibliques. Nous avons néanmoins, tout au long de la traduction, essayé de répondre strictement aux vœux du révérend Moon afin que soient conservées l'intégrité et la pureté du texte originel. Enfin, la traduction en anglais de 1996, à laquelle se réfère le présent ouvrage, avait été soigneusement revue par les aînés de l'Église de l'Unification, notamment par le révérend Kim Young-hwi, et avait reçu leur approbation.*

*Dans l'édition aux trois couleurs, les idées principales sont surlignées en rouge, les sujets d'importance secondaire en bleu et les sujets de*

*troisième importance en jaune. Le lecteur peut ainsi rapidement saisir le fil conducteur de l'enseignement du Principe divin en ne lisant que le texte surligné en rouge. La lecture du texte surligné en rouge et en bleu fournit une structure plus riche. La lecture du texte surligné en trois couleurs offre un exposé plus complet, incluant de nombreux exemples. Ce n'est qu'en étudiant le texte dans son intégralité que l'on sera en mesure d'en extraire la signification la plus complète. Cependant, tout en lisant le texte intégral, nous serons plus attentifs aux passages surlignés en rouge qui faciliteront la clarification du raisonnement.*

*La Présentation du Principe divin exprime une vérité universelle dans le prolongement des révélations du judaïsme, du christianisme et de l'islam, tout en se référant aux traditions spirituelles de l'Orient. Si l'on considère l'augmentation des conflits qui, bien trop souvent, sont déclenchés par les différends entre religions, le Principe divin offre une base pour un dialogue interreligieux indispensable à la réalisation d'un monde de paix.*

### ***Les grandes étapes du ministère du révérend Moon***

*Au début de son ministère, le révérend Moon n'avait pas l'intention de créer un mouvement distinct. Il envisageait plutôt de partager son message avec les Églises établies, d'abord en Corée, puis aux États-Unis, et ensuite dans les autres pays. Ayant malheureusement fait face à beaucoup d'incompréhension et d'opposition, il a été contraint d'établir, à Séoul, le 1<sup>er</sup> mai 1954, l'Association de l'Esprit Saint pour l'unification du christianisme mondial (communément appelée « Église de l'Unification »), association qui a été centrale pour faire connaître son enseignement et apporter un renouveau spirituel dans 194 pays.*

*Par la suite, inspirés par Dieu, le révérend Moon et son épouse ont fondé, dans de multiples domaines, nombre d'organisations et d'institutions dédiées à la paix et en mesure de résoudre les principaux problèmes auxquels le monde est confronté. Ils ont ainsi fait œuvre de pionniers dans la coopération interreligieuse et*

développé des projets d'utilité sociale, des activités interculturelles, éducatives, artistiques, sportives et liées aux médias. Citons notamment l'Association étudiante CARP en 1964, les Conférences internationales pour l'unité des sciences (ICUS) en 1972, l'Académie des professeurs pour la paix mondiale en 1973, le Conseil au sommet pour la paix mondiale en 1981, la Fédération des femmes pour la paix mondiale en 1992, la Fédération des jeunes pour la paix en 1994, la Fédération des familles pour la paix et l'unité dans le monde en 1996, la Fédération interreligieuse et internationale pour la paix en 1999 et la Fédération pour la paix universelle en 2005.

Jusqu'à son décès, le 3 septembre 2012, le révérend Moon a œuvré inlassablement afin de partager sa foi et ses idées, léguant à l'humanité huit différentes collections d'écrits, de manuels et matériels d'enseignement qui sont publiés dans plus de mille volumes. Ils comprennent la présente publication, Présentation du Principe divin, et plusieurs volumes qui rassemblent les enseignements qu'il a donnés postérieurement à cette publication, notamment :

- Recueil de messages de paix, (평화경, Pyeong Hwa Gyeong) ;
- Recueil d'extraits de sermons (천성경, Cheon Seong Gyeong) ;
- World Scripture [une anthologie comparative des Écritures des religions du monde], particulièrement le volume II qui inclut un grand nombre de citations du révérend Moon sur les différents thèmes abordés.

Ce patrimoine impressionnant, d'une grande richesse spirituelle, contribue actuellement à inspirer toutes les personnes de bonne volonté en les engageant à poursuivre son œuvre.

Nous prions pour que, à travers cette nouvelle édition, le message vivifiant du Principe divin bénéficie d'un accueil chaleureux dans l'ensemble des pays francophones.

Le comité de traduction en français,

Paris, le 23 août 2013